



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Champ d'application

Question écrite n° 2077

Texte de la question

Mme Martine Aurillac signale à M. le ministre du budget la situation d'une société civile immobilière ayant pour objet la location de boxes et emplacements de stationnement, loués au mois sans fourniture d'aucune prestation de quelque nature que ce soit. En raison de l'insécurité grandissante, il est envisagé de recruter un gardien chargé exclusivement de la surveillance des locaux. Elle lui demande si cette éventuelle embauche ne sera pas de nature à rendre commercial l'objet social de cette SCI et, par voie de conséquence, de la rendre passible de l'impôt sur les sociétés, alors que par ailleurs les salaires et charges s'y rapportant viendront bien en diminution des revenus fonciers de ladite société.

Texte de la réponse

Les revenus provenant de la location d'emplacement ou de boxes pour le garage de véhicules automobiles entrent dans la catégorie des revenus fonciers si le propriétaire n'assure qu'un simple gardiennage des locaux loués, à l'exclusion de tout autre service ou prestation (lavage, distribution d'essence, ateliers de réparation par exemple).

Données clés

Auteur : [Mme Aurillac Martine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2077

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1602

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3187